

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE MARC LANVIN

Arrêté de police N° 65/2022 (ST) du 04 octobre 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société des eaux Véolia de Douai Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans rue Marc Lanvin dans le cadre du remplacement d'un poteau d'incendie.

(NORD)

MAIRIE DE

ARRETE

Article 1 Des travaux de remplacement d'un poteau d'incendie seront réalisés à

partir du lundi 10 octobre et pour une durée de 10 jours face au N° 887

de la rue Marc Lanvin.

Article 2 Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et

le stationnement supprimé sur l'emprise des travaux.

Article 3 La société des eaux Véolia exécutera les travaux et se chargera de la

mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 La société des eaux Véolia dont le siège est situé au 676 rue Maurice

Caullery 59500 Douai

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de

DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 04 octobre 2022

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée C.AMADEI

